



## Appel à manifestation d'intérêt

à destination des Aires Marines Protégées (AMP) des pays suivants :

Albanie, Algérie, Liban, Maroc, Monténégro, Tunisie.

**Mars 2024**

Avec le soutien de



CONSERVATION  
INTERNATIONAL



### 1. PRESENTATION DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

**The MedFund est un fonds fiduciaire environnemental** qui a pour objectif de mobiliser les acteurs publics et privés afin de favoriser **le développement et l'efficacité des aires marines protégées de Méditerranée.**

Ce Fonds apporte un **appui technique et financier par l'octroi de subventions** aux structures gestionnaires et cogestionnaires des AMP de Méditerranée.

Cet appel à manifestation d'intérêt s'inscrit dans le cadre du projet financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et intitulé « Build back a blue and stronger Mediterranean ». Ce projet est mené en partenariat avec le réseau méditerranéen de gestionnaires d'AMP MedPAN.

Cet appel s'adresse uniquement aux AMP des 6 pays éligibles ayant manifesté leur intérêt à savoir : **Albanie, Algérie, Liban, Maroc, Monténégro, Tunisie.**

The MedFund bénéficie également du soutien financier du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), de l'Agence française de développement (AFD), du Gouvernement de Monaco et de la Fondation Prince Albert II de Monaco.

## 2. CRITERES D'ELIGIBILITE

1. Être une AMP officiellement créée ou en cours de création dans l'un des pays suivants : Liban, Monténégro, Algérie, Tunisie, Maroc ou Albanie ;
2. Avoir un document d'orientation de gestion ou un plan de gestion ;
3. Avoir une unité et une équipe de gestion opérationnelle dédiée.

**Une AMP actuellement bénéficiaire du MedFund n'est pas éligible à cet appel à manifestation d'intérêt.** La liste des bénéficiaires actuels du MedFund est disponible sur notre site internet : [www.themedfund.org/actions](http://www.themedfund.org/actions)

## 3. CALENDRIER PREVISIONNEL DE L'AMI

Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt	22 mars 2024
<b>Date limite de dépôt des candidatures</b>	<b>30 juin 2024</b>
Date limite d'envoi de la lettre de soutien de l'autorité nationale en charge des aires marines protégées	30 août 2024
Annonce des candidats sélectionnés	Octobre 2024
Démarrage des conventions	Janvier 2025

**Une session de Questions-Réponses sera proposée aux candidats le jeudi 16 mai 10:00 (CEST) en Anglais et 11:00 (CEST) en Français. Pour recevoir les informations de connexion, merci de vous inscrire par email à [contact@themedfund.org](mailto:contact@themedfund.org).**

## 4. MODALITES DU SOUTIEN MEDFUND

The MedFund a pour mission de soutenir sur le long terme les coûts récurrents de gestion des AMP.

Les **activités éligibles** sont les suivantes :

- la cogestion,
- les ressources humaines<sup>1</sup> (hors salaires des administrations),
- l'entretien des équipements, des infrastructures et achats petit matériel,
- la surveillance et application de la réglementation,

- la gouvernance active et participation des parties prenantes,
- la sensibilisation des différents publics et la communication,
- le suivi scientifique (3 cibles de conservation<sup>2</sup>),
- les activités de gestion et de protection des cibles de conservation,
- la promotion/accompagnement des activités socio-économiques,
- la prise en compte du changement climatique,
- l'approche genre : comment favoriser l'égalité homme-femme,
- la mise en place d'activités génératrices de revenus pour l'AMP.

Les activités ci-dessous **ne sont pas éligibles** à un financement de The MedFund :

- Les investissements et les travaux d'infrastructures neuves ;
- L'achat de gros équipements, sauf à titre exceptionnel, si ces derniers constituent un élément indispensable au lancement ou à la poursuite du projet et s'ils ne peuvent être financés autrement. Pour toute demande d'équipement (véhicules, bateaux, équipements et logiciels informatiques par exemple) au-delà de 10 000 €, une motion spécifique du conseil d'administration de The MedFund sera requise ;
- Les coûts associés à la recherche.

Le financement maximum octroyé par le MedFund sera de 55 K\$ annuel sur 5 ans et par AMP en fonction du contexte et des activités prévues. Un audit financier annuel devra être réalisé. Les coûts d'audit sont éligibles et devront apparaître dans la demande de requête de financement.

The MedFund encourage les gestionnaires à mettre en œuvre des activités visant à atténuer et/ou s'adapter aux effets des **changements climatiques**.

The MedFund **promeut une approche sensible au genre** visant à favoriser **la participation et le leadership des femmes** dans les activités de conservation et de gestion, et au sein des instances décisionnelles (comme les comités de gestion des AMP).

The MedFund applique les procédures environnementales et sociales établies par le [Fonds pour l'Environnement Mondial](#) (FEM) ainsi que la liste d'exclusion de [l'Agence française de développement](#). En conséquence, toutes les activités jugées non conformes à ces deux documents ne seront pas éligibles à un financement du Fonds.

**Pour plus d'information, tous les candidats intéressés à postuler sont invités à prendre contact avec The Medfund - [contact@themedfund.org](mailto:contact@themedfund.org).**

<sup>1</sup> La prise en charge des coûts salariaux devra être justifiée par un descriptif de tâches pour chaque poste prévu. Il est rappelé que The MedFund finance uniquement la part du temps de travail du personnel qui est dédiée à la gestion effective de l'AMP.

<sup>2</sup> L'AMP candidate devra préciser 3 cibles de conservation prioritaires (habitats ou espèces). Des activités de suivis scientifiques et actions de gestion devront être proposées dans l'objectif d'améliorer et de suivre l'état de conservation de ces 3 cibles pendant la durée de la convention. Si l'AMP ne possède pas d'état initial de conservation des cibles, il est conseillé d'intégrer l'évaluation de l'état zéro en début de convention.

## COMPOSITION ET DEPOT DES DOSSIERS

Les AMP remplissant les critères d'éligibilité et souhaitant bénéficier d'un soutien financier doivent :

1. **Télécharger les pièces** mentionnées ci-dessous sur le site [www.themedfund.org](http://www.themedfund.org) onglet « devenir bénéficiaire » ;
2. **Compléter la demande de financement** ;
3. **Envoyer leur dossier complet via courriel à** [contact@themedfund.org](mailto:contact@themedfund.org).

La demande de financement comprend **3 documents** à compléter :

1. Un **formulaire de candidature** décrivant l'AMP, les enjeux de conservation et des précisions sur les gestionnaires ;
2. Un **descriptif des activités** programmées et budgétées sur les 5 prochaines années ;
3. Une **requête de financement** détaillée précisant les besoins en financement en USD par poste de dépense et les cofinancements mobilisés.

### La demande de financement devra être accompagnée des annexes suivantes :

- Une carte et zonage de l'AMP
- Une photo de l'AMP avec les crédits photos associés
- Le document ou plan de gestion actualisé
- Les statuts juridiques de l'AMP (si officiellement créée)
- La copie du passeport du Président et/ou du Directeur de l'organisme de gestion
- Le dernier rapport financier de l'ONG bénéficiaire
- Le dernier rapport d'activité de l'ONG bénéficiaire
- La liste des membres du conseil d'administration de l'ONG bénéficiaire
- Les documents légaux d'enregistrement de l'ONG bénéficiaire (statuts, certificats...)
- Lettre d'engagement ou de support signée par l'autorité nationale en charge des AMP

Au moment de leur requête, les porteurs de projet doivent divulguer tout lien familial, organisationnel ou financier avec un administrateur, le personnel ou le Comité d'Octroi des Subventions de The MedFund.

## 5. ANALYSE DES CANDIDATURES ET CRITERES D'EVALUATION

Tout dossier déposé auprès de The MedFund dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt s'inscrit dans un processus concurrentiel de sélection, et n'implique pas nécessairement l'octroi de la subvention.

The MedFund a mis en place un **comité d'octroi des subventions (COS)** composé d'experts en conservation marine. Ce comité est chargé d'évaluer les propositions reçues et de formuler des recommandations au conseil d'administration du Fonds qui décide *in fine* de l'attribution des subventions.

Le comité d'octroi des subventions analyse les dossiers éligibles reçus à l'aune de la qualité et de la pertinence des propositions formulées, notamment pertinence des activités programmées par rapport aux plans de gestion et pertinence du budget par rapport aux activités programmées.

Tout dossier jugé non conforme pour l'une des raisons suivantes, ne sera pas considéré :

- Non éligibilité de l'organisme porteur du projet ;
- Absence de lettre de soutien à la candidature des autorités nationales ;
- Dossier incomplet ;
- Dossier transmis au-delà de la date limite fixée dans l'appel à manifestation d'intérêt.

### CRITERES D'EVALUATION

- Engagement de l'autorité nationale

La candidature doit démontrer l'engagement de l'autorité nationale en charge des AMP à poursuivre une politique favorable de création et de gestion des AMP, qui se traduira par exemple par un renforcement de leurs statuts juridiques et des moyens humains/financiers mis à leur disposition. Cet engagement se traduit par une lettre d'engagement ou de support signée par l'autorité nationale en charge des AMP.

- Cofinancement

Les AMP candidates devront démontrer que :

- un cofinancement est apporté (financier ou en nature);
- les besoins financiers couverts par The MedFund ne sont pas pris en charge par une autre partie ;
- tout financement en faveur de la conservation obtenu à travers The MedFund ne vient pas se substituer à des financements publics préexistants ;
- The MedFund n'intervient pas seul, mais agit en qualité de co-financeur.

La requête de financement détaillant la ventilation des coûts par source de financement devra permettre de démontrer ces deux derniers points.

- Cogestion

The MedFund encourage les modes de **cogestion** associant ONG locales et agences/institutions nationales en charge de la gestion des AMP. Dans le cas d'une cogestion, la candidature sera portée conjointement par l'ONG et l'Autorité nationale.

- Suivis scientifiques

Un suivi scientifique régulier est exigé pour évaluer les impacts environnementaux de la gestion. Pour ce faire 3 cibles de conservation (habitats ou espèces) devront être identifiées en fonction des spécificités du site.

- Cohérence des activités de gestion

Chaque activité proposée au financement de The MedFund doit être inscrite dans un plan de gestion de l'aire protégée et dans le plan de travail et budget annuel (PTBA) de(s) l'institution(s) gestionnaire(s).

## 6. CONTACT

The MedFund applique le mécanisme de gestion des réclamations établi par le FEM, qui permet à toute personne - ou groupe de personnes - physique ou morale affectée par les aspects environnementaux et/ou sociaux des activités financées par le Fonds, de déposer une réclamation auprès de la Direction exécutive.

Toutes réclamations ou plaintes émanant d'un soumissionnaire, doivent être transmises via la page contact de The MedFund : <https://themedfund.org/contact/>

Pour toute demande d'information, merci de nous contacter à [contact@themedfund.org](mailto:contact@themedfund.org).